

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 83 ;
A EWIG, Rue Tailbout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 Mai 1877.

Chronique générale.

LETRE DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

S. E. M^r le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vient d'adresser la lettre suivante à M. le garde des sceaux :

A M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

Paris, le 9 mai 1877.

Monsieur le ministre,

Depuis assez longtemps un parti, dont toute la politique semble se résumer dans ses attaques contre l'Eglise, accusait les catholiques de France de manquer de patriotisme.

Nous n'étions pas très-émus de cette odieuse calomnie, forts de notre conscience et des preuves d'amour que nous avons toujours données à notre pays.

Sans remonter au passé, qu'il me soit permis de rappeler le rôle des fidèles enfants de l'Eglise pendant nos dernières et si cruelles épreuves ; leur héroïsme sur les champs de bataille ; les prêtres et les religieux affrontant et plus d'une fois trouvant la mort en portant à nos soldats les consolations et les secours ; les couvents, les séminaires, les évêchés transformés en ambulances ; les offrandes de toute nature passant par nos mains pour arriver jusqu'aux malheureuses victimes de la guerre. Nous nous sommes vus de près alors, nous et ceux qui maintenant voudraient nous flétrir. J'étais à Tours quand les débris de notre puissance publique sont venus y chercher un asile ; je le leur ai offert dans le palais des archevêques, et je ne me souviens pas qu'alors on osât méconnaître la sincérité et l'ardeur de notre zèle pour le pays.

Plus tard, quand le gouvernement dut reculer devant l'invasion, les pasteurs demeurèrent au milieu des populations envahies, et c'est aux évêques, j'en sais quelque chose, que s'adressaient les conseils municipaux et les habitants désolés pour obtenir, par notre intervention, quelquefois la grâce de malheureux paysans condamnés à être fusillés, ou d'autres fois l'allègement de charges écrasantes imposées par le vainqueur aux territoires qu'il occupait.

Nous avons lieu de croire que ces souvenirs n'étaient pas encore effacés ; aussi laissons-nous à la justice de l'opinion le soin de nous défendre contre les imputations de ceux qui nous représentent comme des ennemis de la patrie.

Mais, Monsieur le garde des sceaux, une nouvelle situation vient de nous être faite par l'ordre du jour du 4 mai, auquel s'est associé le gouvernement. Et pourquoi cet acte si grave contre nous ? Parce que la voix des catholiques s'est élevée une fois de plus pour déplorer les conditions douloureuses faites au chef de l'Eglise. Est-ce donc là un fait inattendu et qui doit paraître étrange ? Tout ce qui arrive aujourd'hui, ne l'avions-nous pas annoncé il y a longtemps, nous évêques, quand nous avertissions les puissances de l'Europe qu'on ne porterait pas la main sur le pouvoir du Souverain-Pontife sans introduire dans le monde un trouble profond que rien ne pourrait apaiser ? L'inquiétude à laquelle nous sommes en proie n'est-elle pas partagée par d'autres nations ? Les catholiques du monde entier ont-ils su mieux que nous imposer silence à leur douleur ? Si l'expression de notre peine a pu parfois dépasser la limite, parce que la douleur débordait de nos cœurs, est-ce un crime qu'on puisse nous reprocher, à nous catholiques, qui, à peu près seuls, avons conservé des convictions ? La justice voulait que l'on n'attachât point d'importance à quelques exagérations de langage inspirées par des sentiments dignes du respect de tous.

On a procédé d'une autre manière ; on a pris à partie tous les catholiques français.

Ce n'est pas seulement leur prudence, c'est leur patriotisme que l'on a contesté. Le sens de l'ordre du jour du 4 mai doit être entendu d'après le discours qui en a provoqué et déterminé le vote ; il est désormais convenu que les qualifications de *cléricaux* et d'*ultramontains* ne désignent pas des catégories dans l'Eglise, mais tout l'ensemble de la société catholique de notre pays : évêques, prêtres, fidèles. On reconnaît que nous ne sommes pas divisés, mais admirablement unis, et que tous nous professons la doctrine entière de l'Eglise romaine, y compris les dernières décisions du concile de Vatican. C'est du catholicisme ainsi considéré que l'on a dit : « Voilà l'ennemi ! » La majorité de la Chambre a répondu par des applaudissements, et puis elle a voté un ordre du jour qui, sous le nom d'*ultramontains*, flétrissait tous les catholiques comme des hommes sans patriotisme. Et le ministère a accepté cet ordre du jour ! Nous voilà donc signalés à la méfiance publique, non plus seulement par la presse radicale, mais par la Chambre et par le gouvernement. Il n'y a pas loin de là, la passion aidant, à nous considérer comme des ennemis de la patrie.

Un vieil évêque français, Monsieur le ministre, n'entend pas de telles paroles sans qu'un cri de douleur s'échappe de son cœur. Non, je ne puis me taire, et mes vénérables collègues et tous les fidèles de France me sauront gré, j'en suis sûr, de m'être fait auprès de vous l'interprète de leur étonnement et de leur profonde tristesse.

Ce qui nous afflige, ce ne sont pas les périls qui peuvent nous menacer, c'est la tache infligée à notre caractère, c'est le discrédit jeté sur notre ministère sacré.

Avant de renouveler d'indignes calomnies, le parti qui nous poursuit, s'il avait quelque sentiment de la justice et des convenances, aurait dû laisser s'éloigner le souvenir des jours récents encore où notre place s'est trouvée parmi les victimes. Il parle de chasser les religieux, ces hommes admirables par l'abnégation, la charité, et souvent par la science, quand les tombes de leurs frères

sont à peine fermées. Frappés avec mon vénérable prédécesseur, ne sont-ils pas morts pour l'ordre public et pour la cause du pays ?

Après avoir protesté en notre nom et au nom de la France notre mère, dont on méconnaît les sentiments en séparant notre cause de la sienne, après avoir donné cette satisfaction à notre douleur, nous continuerons d'apprendre, à l'école de notre divin Maître, à vaincre l'injustice par la patience, et la haine par la charité. Et si, malgré nos ardentes prières de tous les jours, notre patrie bien-aimée était réservée à de nouvelles épreuves, nous donnons rendez-vous pour ces jours d'un nouveau deuil à ceux qui ne rougissent pas de contester notre dévouement.

Veillez bien agréer, Monsieur le garde des sceaux, l'assurance de ma haute considération.

† J. HIPPOLYTE CARDINAL GUIBERT, archevêque de Paris.

**

On commente beaucoup dans les cercles diplomatiques la nouvelle donnée par le *Post* de Berlin, d'après laquelle l'empereur Guillaume, en prenant congé de M. le comte de Gontaut-Biron, notre ambassadeur, l'aurait assuré de toute son amitié pour la France.

**

M. Jules Simon s'amenderait-il ?

Nous lisons dans le *Moniteur universel* :

« Le projet de M. Jules Simon d'adresser une circulaire aux évêques est, croyons-nous, abandonné. »

» On assure que, en revanche, le conseil des ministres a décidé que des instructions seraient envoyées à tous les chefs du parquet pour les engager à signaler et même, au besoin, à poursuivre tous les membres du clergé qui n'observeraient pas les lois actuellement existantes. »

Nous trouvons encore dans le même journal la note suivante :

figures... il y avait de tout, de tout, et partout ! Oh ! le bon pays que c'était pour les viveurs ! Il ne doit pas être mauvais, même depuis l'empire ; mais je n'ai pas à faire mouvoir mes acteurs à l'époque présente et je rappelle expressément que j'ai dit au début : « Il y avait autrefois... »

Donc, les vrais chasseurs d'avant et d'après 1830 étaient d'heureux chasseurs ; c'est pourquoi Delphin, Chaudis et Loupiac revinrent le soir avec des havre-sacs au ventre rebondi.

Morbleu ! corbleu ! nos trois Nemrod avaient même ramené à la ville un garçon qu'on croyait perdu et qui devait le lendemain goûter du produit de la chasse, sur l'invitation de Delphin.

— Qui donc ? s'écrièrent à la fois M^{me} de Saba et son mari.

— Ah ! qu'on devine ! Il n'est ni grand, ni petit ; yeux noirs, sourcils *idem*, nez moyen, bouche ordinaire, menton rond, cheveux châtains, teint mat.

— Tout le monde ressemble à cet inconnu, dit M^{me} de Saba.

— Pas tant que ça, chère madame.

— Un garçon qu'on croyait perdu !... Qui le croyait perdu ?

— Chacun d'ici.

— Naturellement nous le connaissons, puisqu'il doit venir dîner chez nous ; mais pourquoi pas ce soir ?

— Ce soir, il dîne chez lui.

je n'en veux pas ! Eh ! je n'en veux pas, se disait-elle. Or, personne ne lui avait encore soufflé mot à ce sujet ; le fameux quart d'heure dont nous avons parlé vint enfin ! Il s'annonça d'abord par le départ, pour la chasse, de Delphin et des deux hôtes ; puis par des tics nerveux chez Saba qui ne semblait pas à son aise, et aussi par le maintien, plus grave que de coutume, de M^{me} de Saba. Rose vit immédiatement que, du haut en bas de la maison, il y avait quelque chose dans l'air. M^{me} de Saba prit des détours et fit d'immenses circonlocutions avant d'en arriver à la phrase définitive, et, pendant ce temps-là, son mari plaçait et déplaçait tous les objets d'une étagère au fond de l'appartement.

Rose avait le cœur gros et les larmes au bord des paupières. Elle n'attendit pas le « te convient-il ? »

— Te quitter déjà, maman ? Oh ! non... Et toi, père, tu y consentirais ?

Saba ne répondit pas ; M^{me} de Saba essayait ses yeux.

— Oh ! pas encore, reprit Rose. Je ne le connais pas, je... ne l'aime pas !

— Tu l'aimeras plus tard et s'il devient sous-préfet...

— Je ne veux pas être sous-préfète, moi. Oh ! que je suis malheureuse !

Saba n'y tint plus.

— Céline, n'insiste pas ! Ma fille, tu ne sera pas

malheureuse, rassure-toi. Je ne veux pas qu'on te marie contre ton gré. Qu'ils s'en aillent au diable, ces louvetiers ! tu en trouveras bien d'autres, va ! Et le plus longtemps tu nous resteras, plus nous serons heureux. Je leur dirai que tu demandes des réflexions de plusieurs années ; j'arrangerai cela. Ne pleure pas, ma petite reine.

Elle était, en effet, hors d'elle, la pauvre enfant qui se croyait vouée au martyre ; mais l'émotion de Saba, ses caresses et ses bonnes paroles lui firent entrevoir, au milieu de nuages gris, un coin du ciel, d'un bleu de saphir, où la figure d'Henry était rayonnante.

XV.

RETOUR DE CHASSE.

Il n'y a pas d'exemple qu'un chasseur de Casteljalous soit jamais rentré *bredouille* à son logis, avant et après 1830 ; nous parlons, bien entendu, des vrais chasseurs. Il y a de si heureux vallons, des bois si fourrés, des champs si bien exposés et des ruisseaux si murmurants ! Il y avait surtout alors des marécages et des étangs si fournis de morelles et de rales ! des prairies où les bécasses foisonnaient, des guérets où les alouettes se pendaient par centaines à des lacets de crin ! Et des cailles, des grives, des merles ; et des ortolans, et des bec-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (*).

(Suite.)

Dans son imagination de fillette naïve, tout lui semblait au mieux, tout était facile, si Henry l'aimait comme il était aimé ; ce point résolu, elle ne voyait aucun obstacle se dresser devant elle. M. le louvetier pouvait bien s'en aller comme il était venu, là ! Pour narguer son monde, elle allait à son piano et jouait les valse de Beethoven, les valse d'Henry, qu'elle savait par cœur, puis elle alternait avec la *Dame blanche* dont le *Prenez garde* était à l'adresse de Robert, car, pour elle, Robert était un chevalier *félon et méchant*. Ne venait-il pas, en effet, de tramer un *complot malfaisant* ? Ce futur sous-préfet finissait par l'agacer. — Je n'en veux pas, je n'en veux pas : non, non, non !

(*) Tous droits réservés.

« Le ministre de l'intérieur vient, nous assure-t-on, d'adresser aux préfets des instructions relatives au refus de certains maires de légaliser la signature des pétitionnaires catholiques.

» M. Jules Simon blâme ce refus; il déclare que les maires sont tenus de légaliser les signatures de leurs administrés, et que ce serait mal comprendre la circulaire par laquelle il a interdit le colportage des pétitions que d'en conclure qu'elle retire aux catholiques le droit de pétition que tout citoyen tient de la loi.

M. le préfet de la Sarthe, venu à Paris, a été reçu par M. Jules Simon, pour lui exposer les mesures prises par lui contre le pétitionnement catholique et lui faire part de la résistance qu'il rencontre.

Le *Bien public* affirme que le ministre a approuvé la conduite du préfet.

Plusieurs préfets viennent successivement d'interdire le colportage des pétitions catholiques dans leurs départements.

On lit dans *l'Italie* du 8 mai :

« Aujourd'hui que nous avons sous les yeux le compte rendu de la première séance de la Chambre française, séance pendant laquelle M. Leblond a développé son interpellation, nous sommes surpris de voir que les déclarations si nettes de M. Jules Simon n'ont pas satisfait la majorité des journaux libéraux français.

» Cependant M. Jules Simon a dit à l'Assemblée exactement ce qu'il devait dire. Du moins, tel est notre avis, et nous croyons savoir qu'en Italie, non-seulement l'opinion publique, mais encore le gouvernement, se sont montrés pleinement satisfaits.

» Plus faciles à contenter que les libéraux français, les libéraux italiens se déclarent donc pleinement satisfaits et remercient sincèrement M. Jules Simon de l'attitude qu'il a prise en cette circonstance.

La *Gazette de France*, en reproduisant ces lignes, les fait suivre de ce sage commentaire :

« Ainsi, le discours prononcé par M. Jules Simon, que l'on avait applaudi à droite, et repoussé à gauche, ce discours avait pleinement satisfait le gouvernement italien, l'opinion publique en Italie et les libéraux italiens.

» Personne ne demandait rien au-delà pour le maintien des bons rapports entre l'Italie et la France.

» Or, comme les déclarations du gouvernement avaient, nous ne saurions trop le répéter, été applaudies à droite, il s'ensuit que ces catholiques que l'on a accusés de vouloir susciter la guerre contre l'Italie, donnaient par leur attitude la satisfaction politique que désirait le cabinet italien, l'opinion publique italienne et le Sénat italien.

— Je parie que c'est Henry, dit Rose en rougissant.

— Morbleu!... — Ah! pardon, — c'est touché juste!

— Les pauvres gens du Limoukia doivent être bien heureux de ce retour, reprit M^{me} de Saba. Ils croyaient leur enfant tombé sous les balles des insurgés. Vous l'avez rencontré loin d'ici?

— C'est lui qui est descendu du coché, en apercevant Delphin sur la route.

— C'est ce brave Caillivet qui doit être aux anges! dit Saba.

— Mais alors, exclama Robert de Loupiac, c'est le fils de ces gens que nous avons vus à notre arrivée ici?

— Mais oui, mon neveu; leur fils unique et leur gloire.

— Ah! oui. Eh bien, on ne dirait pas que c'est le fils d'un paysan, ajouta le jeune homme.

Cet éloge déplut singulièrement à Rose. Henry, le fils de ces gens, le fils d'un paysan! M. Robert de Loupiac lui parut encore plus insupportable lorsqu'il eut exprimé son idée sous cette forme.

La conversation continua.

— Vous a-t-il dit, Delphin, s'il allait quitter le service militaire?

— Je ne lui en ai pas parlé. Il pourrait certainement se faire remplacer. Mais qu'entreprendrait-il maintenant? Ce n'est pas un garçon fait pour cul-

La commission des patentes a nommé M. Rouvier rapporteur. Un certain nombre de médecins ont adressé une pétition demandant la suppression de la patente pour leur ministère.

Des renseignements diplomatiques annoncent que des agents de l'Internationale réfugiés en Sicile ont adressé une convocation générale aux membres de cette société pour se réunir le 10 juin prochain, à Genève.

Le général Berthaut vient d'avoir avec M. Thiers une entrevue dans laquelle il lui a demandé de retarder le plus possible la discussion de la proposition Laisant.

Le ministre de la guerre estimerait que, dans la situation actuelle, il y a danger de faire ressortir dans une discussion publique sur la loi militaire les imperfections que peut renfermer notre organisation.

La *Gazette de Cologne* dément aujourd'hui que le prince de Hohenlohe ait été chargé d'aviser officiellement le gouvernement français de l'augmentation prochaine des garnisons d'Alsace-Lorraine.

Un groupe d'étudiants, à Paris, va fonder un organe politique exclusivement consacré à soutenir les *Droits des Ecoles*.

Une souscription va être organisée parmi tous les étudiants pour faire les fonds nécessaires au roulement du journal.

Deux d'entre eux se sont chargés du cautionnement.

Le titre n'est pas encore définitivement choisi.

Le sénateur inamovible qui vient de mourir, M. Ernest Picard, ancien ministre, a succombé aux suites d'un rhumatisme goutteux. Il était âgé de 56 ans.

C'est hier lundi qu'ont commencé les détails de l'affaire Moyaux. Le verdict ne sera rendu qu'aujourd'hui mardi dans la soirée.

Guerre d'Orient.

En Europe, le duel d'artillerie, sur les deux rives du Danube, continue à Oltenitza et à Kalafat, mais sans résultat appréciable.

En Roumanie, trente mille Bulgares environ réfugiés viennent d'être formés en deux divisions, pour coopérer avec les Russes qui leur ont fourni des armes et des uniformes.

En Asie, il y a eu une bataille sérieuse,

liver son champ... Du reste, je ne connais pas ses intentions.

— Comme ancien militaire, il pourra toujours, dit le futur sous-préfet, obtenir un emploi de garde-champêtre ou d'agent de police. C'est une faveur réservée aux serviteurs de l'Etat.

— Vous ne le connaissez pas, répondit Saba en riant; Henry Caillivet vaut un peu mieux que ça et ne voudrait évidemment pas être fonctionnaire à ce titre.

Pour le coup, Rose aurait volontiers enfoncé ses petits ongles pointus dans les yeux de M. Robert! Qu'il lui tardait de voir poindre le soleil de demain! Chacune des paroles du neveu de Chaudis avait été pour ses illusions un verre d'eau glacée. Elle n'avait pas encore songé à cet empêchement moral qui a nom « le préjugé », à ces distinctions de classe et de caste qu'on verra toujours établies, afin de prouver que des inégalités sociales sont nécessaires. Dans l'antiquité, les hommes vantaient la noblesse de telle ou telle famille; chez les peuples sauvages, les chefs sont fiers de se dire issus d'une race royale; en Europe, les bourgeois ne se mélangent pas avec les paysans, et si les nobles ne dédaignent pas d'entrer dans des familles bourgeoises, il faut considérer que c'est par une raison toute financière. En somme, la règle générale se formule de la façon suivante: « On ne doit pas forligner! »

aux environs de Kars, près de Batoum, sur la mer Noire.

Mais, comme il arrive toujours en pareilles circonstances, les deux parties s'attribuent la victoire.

Les Turcs assurent que les Russes ont perdu 4,000 hommes, tandis que ceux-ci accusent une perte de douze soldats, et prétendent que les Turcs ont fait, au contraire, des pertes considérables.

Le correspondant du *Daily Telegraph*, qui a été témoin de la bataille de vendredi, confirme la défaite des troupes du czar et la perte de 4,000 hommes.

Nous devons attendre de nouveaux renseignements pour juger, et nous ne connaissons la vérité que lorsque nous saurons quelle est l'armée qui marche en avant.

C'est là le seul critérium de la victoire.

Varsovie, 11 mai.

La femme du gouverneur, comte Kolze-bue, s'est mise à la tête du comité pour secours aux blessés, et invite chaleureusement à déposer des offrandes.

On considère ici la guerre avec l'Angleterre comme imminente, et celle avec l'Autriche comme très-probable.

Etranger.

ALLEMAGNE.

En quittant l'Alsace-Lorraine, l'empereur Guillaume a adressé à la présidence supérieure la proclamation suivante, pour être affichée dans toute la province :

« Monsieur le président supérieur d'Alsace-Lorraine,

» Une série d'années s'étant écoulée depuis les événements qui ont eu pour résultat de rendre l'Alsace-Lorraine à l'empire d'Allemagne, j'ai résolu de satisfaire au désir caressé depuis longtemps et de voir de mes propres yeux quelle est la situation actuelle du Reichsland. Je suis venu dans ce pays pour remplir un premier devoir de souverain.

» Ce devoir s'est transformé pour moi en une source d'impressions agréables dont le souvenir ne s'effacera pas de longtemps. Ces impressions, je les dois surtout à l'empressement qu'a mis une grande partie de la population à venir me saluer respectueusement.

» Partout, sur mon passage, j'ai été l'objet d'hommages de toutes sortes, que je considère comme autant de preuves que la confiance que m'inspirait ce pays reposait sur un solide fondement. Aujourd'hui, j'en prends congé avec la conscience que mon séjour contribuera à fortifier ses rapports avec l'empire et à les rendre fructueux.

» En déplorant profondément le malheur dont a été frappée la vénérable cathédrale de Metz pendant mon séjour dans la capitale de la Lorraine, je quitte l'Alsace-Lorraine en faisant les vœux les plus sincères pour le développement de sa prospérité intellectuelle

Plût à Dieu qu'on ne forlignât jamais que de cette façon!

Mais il y avait pour Rose une solution à ceci: Henry, devenant officier, s'anoblissait. Il devait donc continuer sa carrière militaire. Elle pouvait bien l'attendre aussi longtemps qu'il était nécessaire pour cela. Elle le lui dirait... Comment le lui dire?

Ah! que cette petite tête travaillait, mon Dieu!

Pendant qu'elle se livrait à ces méditations dans sa chambre, en face de son bénitier, et qu'elle adressait au ciel de ferventes prières, Saba expliquait à ses hôtes qu'il fallait attendre encore les bonnes dispositions de sa chère fille avant de lui parler de mariage, et avec sa délicatesse habituelle, il sut leur faire accepter un atermolement qui n'avait pas la forme d'un refus.

Chaudis sentit bien qu'il était battu; mais avec la désinvolture du gentilhomme, il ne fit rien paraître de son désappointement et sut conserver son enjouement jusqu'à la fin.

Quant à Robert de Loupiac, il se flatta tout au contraire de mieux réussir plus tard, ayant les avantages pour lui de la famille dont il était le chef de nom et d'armes, et la perspective de cette sous-préfecture dont il serait le premier magistrat.

Nos louvetiers comprirent qu'ils devaient ne pas trop maintenir prolonger leur séjour, comme aussi brusquer leur départ eût été de la plus grande maladresse.

et matérielle, et je vous charge de porter la présente proclamation à la connaissance des populations, dans le but de leur exprimer mes remerciements de l'accueil que j'ai reçu d'elles.

» Metz, le 9 mai 1877.

» GUILLAUME.

En même temps, les journaux de Strasbourg nous apprennent que de nombreuses décorations ont été données par l'empereur.

POLOGNE.

On mande de Lemberg (Galicie autrichienne) que les journaux polonais engagés vivement leurs compatriotes à prendre part à la lutte contre la Russie. La *Gazeta* de Cracovie écrit même ce qui suit: « Tout d'abord l'existence devrait être à jamais interdite au peuple polonais, s'il devait, dans les circonstances actuelles, rester indifférent, tandis que le monde entier pour ainsi dire cherche un terrain commun d'union afin de résister à l'esprit de conquête russe. »

La *Gazette de Cologne*, de son côté, prend que dans la Pologne russe le port d'armes de chasse a été interdit à tout habitant et que l'on s'attend d'un moment à l'entre voir proclamer l'état de siège en Pologne. En outre, les autorités auraient été formées d'avoir à ne recevoir comme paiement de la contribution de guerre que de l'or. On exerce en outre sur la population une pression pour la forcer à contribuer aux souscriptions organisées à l'occasion de la guerre.

ANGLETERRE.

On télégraphie de Londres qu'un extra spécial de l'empereur d'Autriche occupant une haute charge dans la maison militaire du souverain, vient d'arriver dans cette ville avec une mission particulière pour la reine Victoria.

L'arrivée de ce personnage à Londres a causé dans le monde diplomatique la plus grande sensation.

D'autre part, on annonce que lord Lutus, ambassadeur d'Angleterre à Saint-Petersbourg, a reçu l'ordre de son gouvernement de quitter la Russie aussitôt le retour du comte Schouvaloff à Saint-Petersbourg.

ESPAGNE.

La dépêche suivante a été adressée à l'agence Havas :

On mande de Bilbao, le 40 mai :

« Le gouvernement, craignant une tentative de soulèvement dans le district de *Encartaciones*, a fait occuper militairement toutes les localités et opérer des visites domiciliaires, à la recherche des armes qui pouvaient être cachées.

» La plupart des magasins ont été fermés pendant deux jours en signe de deuil.

» Une sourde agitation règne dans le pays.

Il y a longtemps que l'Espagne compte tre des troupes sur notre frontière :

Rose et Saba les eussent voulu voir à ce moment de là; car Saba sentait son cœur défaillir à l'idée de se séparer de cette enfant affectionnée. Il n'était pas encore préparé.

Henry ne manqua pas au rendez-vous du lendemain. Il serait venu quand même, par devoir et par amitié.

L'accueil qu'il reçut était si sympathique et si joyeux qu'il en fut ému, et si Rose se montra réservée qu'autrefois, il n'en reconnut pas immédiatement qu'il avait conquis toute son amitié.

Il n'osait se dire cependant qu'il avait plus que cela; mais il sentait vaguement le magnétique de l'amour l'envelopper de ses caresses mystérieuses.

(A suivre.)

BREMONT DE LAPOSTOLLE.

La *Turquie contemporaine*, tel est le titre d'un volume de M. William N. Senior, dont la Calmann Lévy vient de publier une nouvelle édition. Ce livre n'est pas seulement le récit d'un touriste qui peint, sous des couleurs vives et saisissantes, les merveilles de l'Orient, c'est aussi une étude des mœurs, des idées politiques et sociales qui séparent les Musulmans des chrétiens. Les événements qui se préparent sur le Danube donnent à ce volume un intérêt particulier.

avons signalé il y a six mois les fortifications... à Figueras et autres points. Cela a de... de beaucoup la prétendue agitation... de la province.

Chronique Locale et de l'Ouest.

En annonçant la nomination de M. Durand, inspecteur d'Académie à Angers, à la Gazette de Rouen, le Journal de Maine-et-Loire ajoute :

« L'inspection d'Académie de la Seine-Inférieure est l'une des plus importantes de France. Elle comprend dans son ressort deux grands lycées et plus de treize cents écoles. C'est dire assez, croyons-nous, en quelle estime le ministre de l'instruction publique tient M. Durand, qu'il vient d'appeler à un tel poste. Comme professeur de seconde au lycée d'Angers, puis comme inspecteur d'Académie, M. Durand avait su se faire, au milieu de nous, une place qu'il occupait avec autorité et dignité que d'intelligence. — Il sera regretté par ses nombreux amis et certainement par tous les amis sincères et éclairés de l'Université, qui ne peuvent sérieusement demander à son successeur ni plus de fermeté, ni plus de dévouement professionnels. »

Cour d'Assises de Maine-et-Loire.

Audience du 12 mai.

AFFAIRE PILTAN.

EMPOISONNEMENT D'UN MARI PAR SA FEMME. CONdamnATION A MORT.

Dès le début de cette grave affaire et pendant toute l'audience, une foule énorme stationne aux abords du palais de justice; la salle est comble. Marie-Louise Cheneveau, femme Léonard Piltan, âgée de 26 ans, née en Indre-et-Loire, à Bourgueil, ménagère à Saumur, a empoisonné son mari avec de l'arsenic afin de pouvoir épouser son amant. Voilà en deux mots le résumé de cette triste affaire, dont les débats ont, pendant douze heures, passionné un nombreux auditoire. Elle a été signalée par l'effrayante déposition d'une enfant de six ans contre sa mère, par une véritable dissertation médico-arsenicale du docteur Legludic, et par un remarquable plaidoyer de M^e Affichard. Commencée samedi dernier à dix heures du matin, elle s'est terminée, vers dix heures du soir, par une condamnation capitale. La femme Piltan est introduite au milieu de l'attention générale. Les traits de cette femme sont vulgaires et empreints d'une certaine dureté; c'est, en somme, une vilaine figure, qui ne plaide pas en sa faveur. M^e Affichard est au banc de la défense. L'acte d'accusation relate les faits ainsi qu'il suit :

Le nommé Léonard Piltan épousait Louise Cheneveau le 4^{er} décembre 1869; ils allèrent s'établir dans la commune de Restigné, où ils exploitèrent un fonds d'épicerie. Avant son mariage, la femme Piltan avait déjà eu une conduite mauvaise, elle continuait à se livrer à la débauche; son immoralité fut connue de son mari et amena la méintelligence dans son ménage. Piltan était d'une intelligence très-faible; il dut supporter des outrages de toutes sortes; la femme recevait parfois, la nuit, dans le domicile conjugal, l'un de ses amants, le nommé L..., qui obligeait le mari à aller se coucher dans une écurie, sur de la paille ou des fagots. Lorsque sa mère lui reprochait son incohérence, la femme Piltan lui répondait : « Pourquoi pas? Laisse donc faire; le chatpeau couvre tout. » Cette femme a même prétendu qu'elle avait entretenu des relations intimes avec le père de son mari, et que deux de ses enfants étaient le fruit de ces monstrueuses relations. En 1876, le père de Piltan mourut et celui-ci devint possesseur d'une fortune s'élevant à 20,000 francs environ. Sa femme se fit alors donner par lui une procuration gé-

nérale et elle aliéna et hypothéqua une partie de ses biens. A la même époque, les époux Piltan vendirent leur fonds d'épicerie et quittèrent Restigné, pour aller résider dans la commune de Bourgueil. Pendant leur séjour dans cette commune, on remarqua que la santé de Piltan était altérée et que sa femme ne lui donnait pas les soins dont il paraissait avoir besoin. Elle était très-dure pour lui, et un jour qu'il s'était trop approché du feu, elle lui disait en présence d'un témoin : « Si tu pouvais te brûler seulement, ce serait un bon débarras. » Le 26 novembre dernier, Piltan et sa femme vinrent habiter Saumur et ils s'établirent au second étage d'une maison située rue Saint-Nicolas. A partir de leur arrivée dans cette ville, l'état de santé de Piltan s'aggrava et il ne quitta plus son appartement. Dès le lendemain, il disait à une voisine : « Je ne sais ce que ma femme me fait prendre, cela me brûle le ventre. » Il demandait fréquemment à boire et se plaignait de ressentir des coliques. L'accusée ne lui prodigua aucun soin, elle semblait même en être joyeuse et on l'entendait s'écrier : « Quelle maladie, cela ne va donc pas finir ! » Le 4^{er} décembre, dans la matinée, bien que son mari fût assez malade, la femme Piltan le laissa seul dans la chambre et quitta Saumur; elle revint le 3 seulement, dans la soirée. Pendant son absence, les voisins s'étaient émus de l'abandon dans lequel se trouvait Piltan. Ils prévirent le commissaire de police, qui, accompagné d'un médecin, pénétra dans l'appartement de ce malheureux; ils constatèrent que le nommé Piltan était très-souffrant. Le 4, dès le matin, la femme Piltan se disposait à partir de nouveau par le chemin de fer, lorsqu'elle en fut empêchée par le commissaire de police, qui la contraignit à rentrer immédiatement auprès de son mari. Le pauvre Piltan succomba le 8 décembre dans l'après-midi : l'accusée n'annonça la mort à personne. Rencontrant dans les rues de Saumur une dame Vialeau, dont elle était peu connue, elle lui dit que son mari était marchand de vins et qu'il voyageait en ce moment en Touraine. Quelques heures après, elle partait pour Bourgueil, d'où elle revenait le lendemain 9 décembre. Elle allait alors prier un médecin de se rendre près de son mari qui, disait-elle, était malade. A ce moment elle fut arrêtée; elle avoua qu'elle avait empoisonné son mari, et reconnut que depuis 1873, époque à laquelle elle avait quitté Restigné et vendu son fonds d'épicerie, elle avait l'intention de donner la mort à son mari. Dans ce but elle avait conservé de son magasin d'épicerie une certaine quantité d'arsenic, et depuis qu'elle habitait Saumur elle en avait fait prendre à son mari, à trois reprises différentes, dans les breuvages qu'elle lui préparait. L'instruction a révélé que plusieurs fois les enfants de la femme Piltan avaient vu leur mère verser, dans les boissons qu'elle donnait à leur père, une poudre contenue dans une bouteille en verre blanc. L'un de ces deux enfants a également fait connaître qu'un soir, dans la première quinzaine de novembre dernier, il avait entendu sa mère dire tout bas, à son amant L..., que le nommé Boucher et une femme Cheveau cherchaient des moyens à employer pour faire noyer Piltan. L... aurait depuis longtemps manifesté son intention d'épouser la femme Piltan dès qu'elle serait veuve. Malgré ses aveux répétés devant le commissaire de police et devant M. le juge d'instruction, la femme Piltan se renferme à l'audience dans un système de dénégation absolue : elle prétend n'avoir avoué que contrainte et forcée, mais se dit innocente, et nie les propos qu'on lui attribue. Les dépositions des divers témoins sont accablantes pour l'accusée, qui se borne dès lors à mettre son mouchoir devant sa figure, en semblant ne pas faire attention à ce qui se passe autour d'elle. La petite fille de l'accusée, qui a cinq ans, interrogée par le président, raconte qu'en effet sa « maman » prenait quelque chose dans une bouteille en verre blanc pour le mettre dans du vin qu'elle donnait à son papa. La déposition de M. le docteur Legludic et celle de M. Pêche, pharmacien chimiste, excitent un vif intérêt. Les deux experts, après être entrés avec les plus grands détails

dans les minutieuses expériences auxquelles ils se sont livrés, concluent à un empoisonnement par l'arsenic. La femme Piltan ayant avoué avoir donné à trois reprises une pincée d'arsenic, M. le président demande au docteur Legludic si la quantité contenue dans une pincée est suffisante pour donner la mort : M. le docteur répond qu'une pincée correspond à environ 25 centigrammes, et que 45 centigrammes suffisent pour donner la mort. L'avocat général, M. Leury, prend la parole pour soutenir l'accusation; il n'hésite pas à demander la peine suprême en présence de l'odieuse du crime et des détails et des raffinements vraiment monstrueux qui l'ont accompagné. M^e Affichard prend ensuite la parole et s'efforce de faire bénéficier l'accusée du bénéfice des circonstances atténuantes en écartant la préméditation. Il est six heures un quart quand l'habile et éloquent défenseur a terminé sa plaidoirie. L'audience est suspendue. Elle est reprise à sept heures et demie, le président résume les débats; le jury se retire dans la salle de ses délibérations; il en revient à huit heures et demie, et rapporte un verdict pur et simple. En conséquence, la femme Piltan est condamnée à la peine de mort. Au moment du prononcé de cet arrêt suprême, une profonde émotion s'empare de la foule, qui se retire en commentant de diverses façons cette triste affaire. Après avoir lu l'arrêt, M. le président, en termes élevés, exhorte la condamnée à se tourner vers le Juge suprême, qui peut pardonner ce que la justice humaine a le devoir douloureux de condamner. La malheureuse femme, qui jusque-là semblait n'avoir pas conscience de ce qui se passait, éclate alors en sanglots et supplie qu'on ait pitié de ses enfants. L'exécution de la femme Piltan aura lieu sur l'une des places publiques de la ville d'Angers. — Aujourd'hui mardi, affaire Changeur, l'assassin des prisons de Fontevault et d'Angers. — Défenseur, M^e Morin. TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. — Le tribunal de commerce de Saumur ne tiendra pas d'audience le lundi de la Pentecôte, 24 mai 1877. Caisse d'Épargne de Saumur. Séance du 13 mai 1877. Versements de 65 déposants (15 nouveaux), 10,144 fr. » c. Remboursements, 6,836 fr. 63 c. Dernières Nouvelles. Paris, 15 mai, 8 h. 45, matin. La majorité des ministres de Belgrade s'est prononcée pour une action immédiate, malgré les éventualités d'une intervention autrichienne. Le prince a été sommé d'accepter cette situation ou d'abdiquer. La Turquie a été informée que l'Autriche résistera par l'occupation immédiate de la Bosnie. On annonce une nouvelle lettre de l'évêque de Nevers à M. Jules Simon. Pour les articles non signés : P. GODERT. REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE. 13 mai 1877. Tous les gens qui possèdent suivent avec une anxieuse attention les mouvements des belligérants, et peut-être plus encore les discussions engagées devant les divers parlements, espérant obtenir un peu de lumière sur la grave question de localisation de la guerre. Les déclarations faites cette semaine par les ministres anglais n'ont rien appris de nouveau; l'Angleterre fera tous ses efforts pour que le fléau de la guerre ne s'étende pas; elle restera en dehors de la lutte tant que ses intérêts ne seront pas menacés. La Russie avait également déclaré, à diverses reprises, qu'elle ne recourrait à la force que si ses intérêts ou son honneur l'exigeaient. Toute tentative de reprise rencontre une résistance invincible dans la défiance du public et dans la manière dont la place est engagée. Les gros acheteurs sont loin d'avoir liquidé les énormes positions prises pour amener les cours exagérés des premiers mois de l'année; tout le monde le sait et, si on avait le moindre doute à cet égard, les escomptes désespérés à l'aide desquels on essaie de faire illusion au public sur la situation de la place suffiraient pour faire la lumière. Des engagements comme ceux contre lesquels se débattaient les spéculateurs téméraires qui espéraient faire compter au public les frais de la campagne injustifiable même au cas où la pacification de l'Europe eût été possible, par eux entreprise, sont à peu près impos-

sibles à liquider dans les circonstances actuelles sans une nouvelle dépréciation des cours. Le marché n'a plus la largeur qu'il possédait il y a un mois et à chaque reprise, le public arrive non pour acheter, mais pour vendre. Les gens sages sont décidés à s'abstenir jusqu'à ce que la situation de place se soit modifiée; il est juste que les spéculateurs portent la peine de leur imprudence et que l'épargne, qu'ils avaient tenté d'exploiter, s'enrichissent de leurs dépouilles. Nous avons mis nos lecteurs en garde, en temps utile, contre les exagérations de la hausse, nous ne manquerons pas de les prévenir quand le moment nous paraîtra venu de remplir leurs portefeuilles. Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer français n'éprouvent plus que des fluctuations insignifiantes depuis que les rachats des vendeurs à découvert sont terminés. Leur marché présente encore moins d'animation que celui de nos fonds publics. Le marché du trafic n'exerce plus aucune influence sur les cours. Les recettes de la dernière semaine, comparées à celles de la période correspondante de 1876, laissent à désirer; il ne pouvait en être autrement dans la situation que la politique fait à l'industrie et au commerce de toutes les nations. On ne s'occupe plus des obligations des chemins de fer secondaires; elles ne pourront donner lieu à des variations suivies que lorsqu'on sera fixé sur leur sort. On sait bien que leur rachat par l'Etat est inévitable, mais on ignore complètement à quelles conditions s'effectuera ce rachat, à quel mode de groupement on s'arrêtera, et quel sera le système d'exploitation adopté. Les chemins de fer étrangers ont regagné quelques francs, grâce à la meilleure tenue des grandes valeurs d'exploitation; mais elles doivent cette amélioration bien plus à des rachats de vendeurs à découvert qu'à des achats motivés par leurs cours actuels. Les chemins autrichiens se sont rapprochés de 440; les recettes de la dernière semaine dépassent 342,560 florins celles de la semaine correspondante de 1876. Mais il est impossible de se faire, dès à présent, une idée exacte de l'influence que la guerre d'Orient est appelée à exercer sur leur trafic; les transports provenant de l'Orient vont évidemment faire défaut. Les chemins espagnols ne montrent aucune tendance à la reprise; la situation économique du pays ne s'améliore pas et les recettes des chemins de fer s'en ressentent. Les titres du canal de Suez donnent lieu à plus d'affaires que toutes les autres valeurs industrielles réunies. Les actions oscillent autour de 600. Leurs porteurs ne paraissent pas se préoccuper outre mesure des difficultés que la participation de l'Egypte à la guerre turco-russe peut créer à l'entreprise; ils comptent que l'immense intérêt que la libre navigation du canal présente pour l'Angleterre est pour eux un sûr garant du maintien de la neutralité du canal. Les fondateurs de la Compagnie d'assurances la Foncière avaient mis 55,000 actions de cette société à la disposition des actionnaires du Crédit foncier de France. Ne pouvant être admis à profiter de cette libéralité que les actionnaires du Crédit foncier qui consentiraient à ne réclamer leurs titres que six mois après la constitution de la Foncière et qui, en outre, autoriseraient les fondateurs à disposer, pendant ce délai, de la moitié des actions par eux souscrites. Les actionnaires du Crédit foncier ont sans doute pensé que cette combinaison laissait tous les risques à leur charge et gratifiaient d'autres personnes du bénéfice possible. Si nous sommes bien informés, 3,000 actions seulement sur 55,000 ont été réclamées. Les deux sociétés ont un objet complètement différent et, d'ailleurs, le gouvernement qui n'a pas renoncé à son droit de surveillance sur le Crédit foncier, aurait, dit-on, interdit toute immixtion du Crédit foncier dans les affaires de la Foncière. Le cadre trop étroit de cette revue nous oblige à traiter en quelques lignes cette question développée de la manière la plus complète et la plus intéressante dans un article du journal financier hebdomadaire la Bourse, auquel nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos lecteurs. (Correspondance universelle.) CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE) PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0. Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C^o, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure. UNE AFFAIRE D'OR!! LISEZ!!! BELLES ET BONNES MONTRES AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE expédiées franco. APERÇU DES PRIX : MONTRE argent, boussole, secondes. 24 fr. MONTRE argent, cylindre rubis... 20 fr. MONTRE glace plate, cylindre rubis... 17 fr. MONTRE sonnante heures, 1^{er} choix. 25 fr. MONTRE marchant très-bien... 10 fr. MONTRE qualité inférieure... 7 fr. GILETIÈRES EN TOUS GENRES DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINÉ On demande des dépositaires et des courtiers. ENVOI D'ÉCHANTILLONS. S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme). P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 MAI 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	67	80	15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	555		3	Canal de Suez	615	10	
4 1/2 %	96	75	23	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	605			Crédit Mobilier esp.	402	50	1 25
5 %	102	80	15	Crédit Mobilier	123	75	3 75	Société autrichienne	437	80	50
Obligations du Trésor, t. payé.	480			Crédit foncier d'Autriche	447	50	1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	225			Charentes, 500 fr. t. p.	235			Orléans	327		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	477	50		Est	591	25	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	323		
1865, 4 %	505	1		Paris-Lyon-Méditerranée	990			Est	320		
1869, 3 %	372	9		Midi	750			Nord	328		
1871, 3 %	363	5		Nord	1007	50	2 50	Ouest	327	50	
1875, 4 %	474			Orléans	1007	50	2 50	Midi	320		
1876, 4 %	471			Ouest	615			Charentes	252		
Banque de France	3210	10		Vendée, 500 fr. t. p.				Vendée	165		
Comptoir d'escompte	632	50	7 50	Compagnie parisienne du Gaz	1195	5		Canal de Suez	513	75	
Crédit agricole, 500 fr. p.	280			C. gén. Transatlantique	387	50	1 25				
Crédit Foncier colonial, 500 fr.	350										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 25 décembre)**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures	8 minutes du matin	express
6	45	ordinaire
9	1	soir
1	36	express
4	10	ordinaire
7	15	soir
10	37	express

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI

3 heures	20 minutes du matin	direct
8	21	ordinaire
9	40	soir
12	40	express
4	44	ordinaire
10	28	soir

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures 15 minutes.

A LA VILLE DE TOUL

Rue du Puits-Neuf, n° 21. **SAUMUR** Rue du Puits-Neuf, n° 21.

BRODERIE ET LINGERIE

AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire des grands magasins : A LA VILLE DE TOUL, situés rue Saint-Land, n° 57, et rue Lenepveu, ancien magasin Baillif, à Angers, a l'honneur d'informer les Dames qu'il vient de faire des achats considérables dans les premières Fabriques des Vosges, Nancy, Toul, Epinal, etc. La grande quantité de Broderies blanches et écruës, achetées, payées au comptant, lui a permis d'obtenir un rabais considérable qu'il veut faire bénéficier les Dames de Saumur.

Le grand choix, le bon goût et la variété des dessins, ajoutés à des prix fabuleux de bon marché, dont il donne un aperçu ci-dessous, lui fait espérer une vogue sans précédent, comme dans ses magasins d'Angers.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Bandes brodées, festons avec œillets, 4 m. 20 longueur, pour.....	»	95	Plus de 2,000 bonnets en tous genres, pour femmes, depuis.....	»	45
Plus de 200 douzaines mouchoirs brodés, écussons avec initiales, à.....	»	45	Chemises écruës, pour femmes, à.....	»	60 f.
Plus de 2,000 bandes brodées, blanches et écruës, la bande, par 4 m. 20, de 1,25 à 60 f.	»	2,45 à 90 f.	Chemises de jour et de nuit, brodées, en tous genres.	»	
Plus de 3,000 jupons riches, de.....	»	4 45	Grand choix de guipures, mousselines brodées et brochées.	»	
Grand choix de camisoles pour femmes, depuis.....	»	1 45		»	
Pantalons pour femmes, depuis.....	»	1 45		»	
Dessus d'éderons, guipure, depuis.....	»	2 95		»	
2,000 belles parures, depuis.....	»	2 45		»	
4,000 cols toile, deux piqûres, au prix incroyable de.....	»	95		»	
Cols, formes nouvelles, depuis.....	»	60		»	

AVIS

Tout le gros linge acheté, qui aurait cessé de plaire, sera changé dans la même journée et pour les mêmes articles; tous les articles apprêtés ne seront pas repris.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

PURGE LÉGALE.

Notifications ont été faites.

A la requête de M. Louis-Eugène Le Pelletier, propriétaire, demeurant au château de Salvart, commune de Neuillé, agissant au nom et comme maire de la commune de Neuillé, édisant domicile en l'étude de M^e Charles-Théophile Beurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12, constitué pour lui.

Suivant exploit de Bourrasseau, huissier à Saumur, en date du douze mai mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré :

1^o A M. le procureur de la République près le tribunal civil de Saumur.

2^o A M^{me} Anne-Marie-Françoise-Assier, épouse de M. René-Auguste Pontonnier, débitant de tabac, demeurant à Neuillé, et à M. Pontonnier, ci-dessus qualifié et domicilié, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le vingt-quatre avril mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, d'un contrat passé devant M^e Renou, notaire à Neuillé, le quatorze mars dernier, enregistré et transcrit, contenant vente, au profit de la commune de Neuillé, dûment autorisée à acquérir, par arrêté de M. le préfet du département de Maine-et-Loire, en date du deux mars mil huit cent soixante-dix-sept, par M^{me} Clémence Daudet, veuve de M. Adolphe Lehou, propriétaire, demeurant à la Bibardière, commune d'Allonnes; et 1^o M^{me} Louise Baudry, veuve de M. Pierre-Armand Loiseleur, propriétaire, demeurant à Bourgueil; 2^o M. Armand-Félix Loiseleur et dame Marie-Elina Loiseleur, son épouse, propriétaires, demeurant ensemble à Bourgueil, d'une petite maison et ses

dépendances, situées au bourg de Neuillé, près de l'église et entre l'église et les bâtiments du presbytère, comprenant deux chambres à feu au rez-de-chaussée, greniers au-dessus couverts en ardoises, un cellier en bas-côté derrière, couvert en tuiles, puits commun avec le sieur Girard, cour et jardin; le tout se tenant, contenant environ cinq ares cinquante centiares, pour le prix principal, outre les charges, de trois mille cent francs, payables aussitôt après l'accomplissement des formalités de purge légale, sans intérêts.

Avec déclaration à M^{me} Pontonnier et à M. le procureur de la République que la présente notification leur était faite pour qu'ils aient à prendre, dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, toutes inscriptions d'hypothèque légale qu'ils jugeront convenable; et que faute par eux de le faire dans ledit délai, et icelui passé, cet immeuble demeurera affranchi de toutes charges de cette nature ;

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires de cet immeuble sont, indépendamment des vendeurs ci-dessus nommés :

1^o M. Joseph Daudet, en son vivant docteur-médecin à Neuillé ;

2^o M. René-Auguste Pontonnier, débitant de tabac à Neuillé ;

3^o M^{me} Marie-Joséphine Pontonnier, épouse de M. Etienne Grolleau, charbon à Longué ;

4^o M. René-Gervais Pontonnier, et dame Marie Lecointe, son épouse, de Neuillé ;

5^o M. Louis Castille, propriétaire à Neuillé ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait exister, sur cet immeuble; des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, la présente notification sera publiée dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le douze mai mil huit cent soixante-dix-sept.

(271) BEAUREPAIRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE COULON.

Les créanciers de la faillite du sieur Coulon, Louis, marchand de beurre et d'œufs au Pont-Foucharde, commune de Bagnaux, près Saumur, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce, à se trouver, le vendredi 18 mai 1877, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le greffier,
L. BONNEAU.

(272)

M. PIERRE OLLIVIER, demeurant à Bagnaux, prévient le public qu'à dater de ce jour, il ne paiera plus les dettes contractées par sa femme, JULIE PAPOT. (273)

MAISON
NOUVELLEMENT RESTAURÉE
Avec Jardin, Écurie et Remise,
A LOUER PRÉSENTEMENT
Impasse du Pavillon.
S'adresser rue du Pavillon, 11,
chez M^{me} Clémentine DERFEUIL.

LIVRES ANCIENS
A VENDRE.

ENCYCLOPÉDIE ou Dictionnaire raisonné des connaissances humaines, par DE FELICE, 48 volumes de texte, 10 volumes de planches, 58 volumes in-4°; Yverdon, 1770.

ESSAIS DE MICHEL DE MONTAIGNE, 1 volume; Paris, 1657.

CHILIADES ADAGIORUM, D. ERASMI ROTENDORAMI, 1 volume; Cologne, 1540, etc., etc.

S'adresser à M. DEHAU, à Saint-Lambert-des-Levées, près Saumur (Maine-et-Loire).

VIN Bordeaux ou St-Georges, vieux, garanti naturel, au prix de 100 fr. les 225 litres, rendus franco de port et de régie en gare de destination, fût perdu. — Veuve THOMAS, propriétaire de vignobles, à Béziers. (106)

AUX ASTHMATIQUES. Il n'existe qui guérissent véritablement l'asthme, la toux, l'oppression, c'est la potion de M. AUBREY, médecin-pharmacien de Ferté-Vidance (Eure-et-Loir). Défie toute concurrence, par 15 ans de succès et des milliers de guérisons. Preuves gratis et franco. (105)

M. BIELLIAN
ET SA FILLE
Chirurgien et Médecin
Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville
à Saumur,
Maison Beurois.
Fait toutes les opérations
qui ont rapport à sa spécialité.
Sa longue expérience est consultée
pour les personnes qui s'adressent
à lui.

LAGALL
DENTISTE A SAUMUR
Quai de Limoges, 70,
Elève de M. Victor LANGERON,
CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,
Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES
EXTRACTION DES DENTS
Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile.
Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poignées, beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitreaux, Cribles.

Saumur, imprimerie de P. GODET.